

PLENIERE DU 19 FEVRIER 2007

CONTRAT DE PROJET ETAT REGION ET CONTRACTUALISATION 276

Intervention de Véronique Bérégovoy, pour le groupe des élus Verts

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Les contractualisations sur lesquelles nous sommes amenés à nous prononcer aujourd'hui, le Contrat de Projets Etat - Région et la contractualisation dite 276, entre la Région et les Départements, s'inscrivent dans la continuité du processus engagé avec le SRADT.

En effet, pendant plus d'un an un grand nombre d'acteurs de notre territoire se sont mobilisés, dans un premier temps, pour élaborer un diagnostic partagé des forces et faiblesses de la Haute-Normandie puis, dans une seconde phase, pour définir les grandes orientations à donner aux politiques publiques de notre région, rassemblées au sein de la charte du SRADT que nous avons approuvée en décembre dernier.

Le moment est donc venu de passer à la troisième étape en déclinant les principes qui nous ont réunis en actions concrètes.

Mais avant d'examiner les programmes d'actions qui nous sont proposés dans les deux contractualisations, j'aimerais revenir brièvement sur les enseignements de cette année de concertation.

Rappeler tout d'abord que le principal mérite du **diagnostic du SRADT** est d'avoir mis en évidence le poids du legs industriel. Parce que notre région a fait le choix après guerre d'un développement essentiellement axé autour des secteurs industrialo-portuaires et de leur auxiliaire la logistique, notre région, plus que toute autre en porte les stigmates : notre air, notre eau sont pollués, les ouvriers atteints plus qu'ailleurs de maladies professionnelles, nous devons chaque jour vivre avec les risques industriels et technologiques, nos milieux naturels et la biodiversité de notre région sont en périls. Elle a également un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, plus de précarité, plus de sous qualification. Paradoxalement, la Haute-Normandie est l'une des plus riches par son PIB, on est en droit de s'interroger à qui cela profite-il ?

La question est alors : **les hauts-normands qui se sont exprimés dans le cadre de l'élaboration de la charte du SRADT ont-ils été entendus ?**

Je ne vous surprendrai pas en vous faisant une réponse de normande, oui et non.

Indéniablement oui car ces contractualisations prennent la mesure **des enjeux environnementaux et climatiques avec une multiplication par sept des crédits à 300 millions d'euros portant la part de l'environnement de 3,8 à 12,2%**.

Il était temps si on se réfère aux conclusions du **GIEC**, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, réuni récemment à Paris et qui nous a rappelé que si rien n'était fait, nous connaîtrions d'ici à la fin de ce siècle une hausse des températures de 2 à 4° avec toutes les conséquences que l'on connaît.

Cela se traduira principalement par la mise en œuvre un **plan climat territorial** qui va permettre de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en lançant, entre autres, un vaste programme d'isolation des logements individuels et collectifs. On a là le parfait exemple de ce que doit être le **nouvel équilibre** car cette mesure concilie à la fois les enjeux environnementaux, en réduisant la consommation d'énergie, mais aussi les enjeux économiques, en développant l'emploi dans la filière du bâtiment et enfin les enjeux sociaux en réduisant les factures d'énergie des familles les plus modestes.

Parallèlement, un **observatoire permanent de la biodiversité** va voir le jour, outil indispensable pour connaître l'état exact des milieux naturels et de la biodiversité et éclairer les collectivités publiques à définir les actions et les moyens à mobiliser pour les restaurer et les préserver.

L'**AREHN** (Agence Régionale de l'Environnement Haute-Normandie), quant à elle, voit ses crédits augmentés et assurés grâce au soutien simultané de la Région et des deux Départements (c'est une première !), la renforçant dans son rôle d'Agence régionale.

Sur les autres thématiques, le diagnostic est plus mitigé. On peut certes se réjouir de voir le volet routier en net repli, les seuls crédits inscrits l'étant au titre de la sécurisation des axes existants. Mais, il convient de demeurer prudent car l'essentiel des crédits en faveur du routier sera inscrit dans le futur Programme de Développement et de Modernisation des Infrastructures (PDMI). Il faut surtout constater la modestie, pour ne pas dire la faiblesse des crédits consacrés au développement du fluvial et du fret ferroviaire qui devraient pourtant être une priorité au vu des projections inquiétantes de l'évolution du trafic camion généré par Port 2000. Et puisqu'il est question du port du Havre, j'alerte cette assemblée sur les risques inhérents à la réalisation de la jonction entre le canal maritime et le canal de Tancarville, inscrite dans le CPER. Les lobbies industriels et portuaires souhaiteraient faire passer cette jonction au travers de la réserve naturelle alors qu'il existe des alternatives qui la contourne. J'appelle à la vigilance de cette assemblée pour que le développement du Port du Havre ne se fasse pas une fois encore au détriment des milieux naturels de notre région.

Concernant le **volet développement économique**. Bien que le diagnostic ait mis l'accent sur la faiblesse de notre région en emplois tertiaires supérieurs, on continue à soutenir significativement les secteurs industriels traditionnels de la région : automobile, aéronautique, chimie, pharmacie, logistique... Il est regrettable que l'on n'ait pas conditionné les aides publiques à la nécessité d'anticiper la reconversion de ces filières qui vont être confrontées à la fin du pétrole, à l'accroissement de la concurrence internationale et à la nécessité d'internaliser leurs impacts environnementaux.

Pourtant, **il est possible de concilier économie, environnement et emploi** en développant des alternatives permettant la reconversion de ces filières : telle que la chimie verte, les moteurs « propres » pour l'automobile, le ferroutage et le fluvial pour la logistique, les éco-matériaux pour le bâtiment, les énergies renouvelables, je m'arrêterai là, c'est juste une question de choix politique.

Heureusement, les secteurs d'activités traditionnels ne sont pas les seuls à être soutenus dans le cadre de ces contractualisations et on peut observer des avancées significatives sur la formation, les déplacements doux, le tourisme, sous réserve qu'il ne se développe pas au détriment des milieux naturels et bien sûr **l'économie sociale et solidaire** qui se voit pour la première fois prise en compte dans une contractualisation, créant les conditions favorables de son développement.

On le voit, l'analyse du contenu de ces contractualisations est contrastée, mais faut-il rappeler les conditions difficiles dans lesquelles le CPER a été négocié : une baisse initiale des crédits de l'Etat de 30%, des délais de négociation très courts, l'exclusion de certaines thématiques telles que le social, la solidarité internationale, la santé, sans doute jugées pas assez conforme au dogme libéral et/ou pas suffisamment visible à l'approche des échéances électorales.

C'est pour ces raisons que notre collectivité ainsi que les deux Départements ont décidé d'élaborer la contractualisation 276 pour pallier, en autres, la faiblesse du projet de l'Etat pour la Haute-Normandie qui fixe pour principale orientation la compétitivité des territoires au détriment de la cohésion et de la solidarité.

Au final, l'Etat se retrouve marginalisé puisqu'il ne contribue plus qu'à hauteur de 17,6% des 2,45 milliards d'euros mobilisés par les deux contractualisations et certaines thématiques telle que la **santé environnementale** ont pu être réintroduites et abondées significativement.

Si les contractualisations 2007-2013 ne constituent pas une rupture avec le vieux modèle de développement, on peut néanmoins parler de période de transition vers le nouvel équilibre du SRADT qui reste un objectif en devenir. Le chemin reste long à parcourir et il faudra rester vigilant pour ne pas succomber à la facilité, à l'image de l'inscription de la cité de la mer et du développement durable, qui n'a de durable que le nom.

Son contenu se résume à une vaste campagne de communication au détriment des actions concrètes d'information - sensibilisation au développement durable, puisque le projet grève à lui seul 40% des 20 millions d'euros consacrés à cette politique, dans les contractualisations. Heureusement, ce projet pharaonique ne devrait pas voir le jour, suite au « léger » dérapage, « trois fois rien », de 65 millions d'euros de son budget prévisionnel qui est passé en quelques mois de 32 à 97 millions d'euros, une paille...

Cependant, les contractualisations 2007-2013 ne peuvent être résumées à ce seul exemple, aussi caricatural soit-il. Les avancées sont nombreuses et les Verts n'y sont pas étrangers que se soit par leur travail d'amendement au sein de l'exécutif ou par les innovations développées au sein des politiques dont ils ont la délégation.

Le groupe des élus Verts approuve donc globalement les programmes d'actions proposés dans le cadre des deux contractualisations et donne mandat au Président de Région pour la signature de ces deux contrats.